

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 décembre 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-119**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 5 décembre 2025.

Point de l'ordre du jour :

4.4. Modification du dispositif d'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2025-68 du conseil d'administration du 7 juillet 2025,

Exposé de la décision :

Il est proposé de modifier la délibération susvisée relative à l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux afin de prendre en compte les diplômes avec droits différenciés.

Proposition de décision soumise au conseil :

L'avant dernier tiret de la délibération n°2025-68 susvisée rédigé ainsi :

« - pour les masters Urban Planning and Sustainability (Polytech) et Infectious Diseases and One Health (UFR sciences pharmaceutiques, application de frais différenciés selon le montant voté par le conseil d'administration après avis de la commission des moyens ; »

est remplacé par :

« Ne sont pas concernées par cette exonération partielle les formations pour lesquelles le conseil d'administration a validé des tarifs différenciés. »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 28
Membres présents : 17	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 11	Votes exprimés : 28
Total des membres présents et représentés : 28	Majorité requise : 15
	Pour : 28
	Contre : 0

Pièce jointe :

- délibération n°2025-68 du conseil d'administration.

Fait à Tours,